

## Rapport du webinaire : « Les collectivités locales engagées dans la lutte contre les violences sexuelles »

23 mai 2023

### Introduction

Selon la [Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles](#), les termes « *violence à l'égard des femmes* » désignent « *tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* ».

Les violences à l'égard des femmes englobent les [violences sexuelles, qui constituent de graves atteintes aux droits fondamentaux des personnes](#), à la dignité et à l'intégrité physique et mentale des victimes.

**Les violences sexuelles regroupent le viol et toutes les agressions qui ne sont pas une pénétration sexuelle mais atteignent tout autant l'intimité et l'intégrité sexuelle des victimes.** Dans le monde, les législations nationales, peuvent différer quant à la définition du viol et des agressions sexuelles. De manière générale, un **viol** correspond à tout acte de pénétration sexuelle, par voie vaginale, anale ou buccale exercé en portant atteinte au libre consentement de la victime.

Si dans l'imaginaire collectif les violences sexuelles se résument à l'image d'une femme agressée par un inconnu dans une ruelle sombre, la plupart des agressions sexuelles suivent un tout autre scénario. Les premiers lieux où s'exercent les violences sexuelles sont la famille et le couple.

Les **mutilations sexuelles féminines** désignent toutes les interventions sur les organes sexuels féminins externes qui sont réalisées sans raison médicale. Ce sont des violences sexuelles souvent pratiquées très tôt dans l'enfance : [au moins 200 millions de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ont subi des mutilations sexuelles féminines dans les 31 pays où se concentre cette pratique.](#) Parmi ces victimes, **44 millions sont des filles âgées de moins de 15 ans.**

Les **violences sexuelles utilisées comme arme de guerre** sont présentes dans les conflits depuis toujours. Le **viol de guerre** répond à des objectifs précis : terroriser la population, briser les familles, détruire les communautés et dans certains cas de changer la composition ethnique d'une population.

Les violences sexuelles sont les violences qui ont des **conséquences sur la santé physique et psychique** des plus durables et des plus importantes sur les victimes. Elles présentent un risque important de développement de **troubles psychotraumatiques chroniques**, tel qu'un état de stress post traumatique, particulièrement si les violences débutent pendant l'enfance.

**Les violences sexuelles sont une violation des droits humains, et les collectivités territoriales ont aussi le devoir et la responsabilité d'agir afin de prendre des mesures et mettre en œuvre des politiques publiques pour y remédier.** C'est pourquoi l'Observatoire des Violences faites aux Femmes du Département de Seine-Saint-Denis et la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU se sont positionnés à travers le programme international « **Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence** », avec l'objectif d'impulser un Observatoire international organisant un travail en réseau mondial sur les violences faites aux femmes au niveau local et échanger sur les pratiques pour la construction de territoires qui prennent soins des femmes. Il est donc important d'initier un dialogue entre les collectivités territoriales, mais également avec les acteurs de la société civile dans différentes régions du monde, pour échanger sur les mesures à prendre contre les violences sexuelles et rendre visible les différentes réalités des violences sexuelles dans tous les territoires du monde.

### Messages clés du webinaire

#### Sur les violences sexuelles :

De nombreuses collectivités locales ont affirmé leurs engagements dans la lutte contre les violences sexuelles envers les femmes, en mettant en place des **actions de sensibilisation et de prévention**. La sensibilisation peut être réalisée à travers des campagnes d'information, des formations destinées aux professionnel.le.s et les établissements scolaires, des événements communautaires et des collaborations avec les associations locales.

Les politiques publiques territoriales permettent d'adopter **une approche systématique et coordonnée entre différents services pour prévenir, sensibiliser et éradiquer ces violences**. Plusieurs collectivités ont souligné le rôle des pouvoirs locaux pour mettre en œuvre des **politiques spécifiques pour les groupes les plus marginalisés**, tels que les femmes en situation d'handicap, sourdes, muettes, les femmes autochtones, et les enfants. Les Villes s'impliquent de plus en plus **contre les violences sexuelles dans l'espace et les transports publics**. Cela contribue à changer les normes sociales en établissant une culture de respect et de sécurité pour tout.e.s dans l'espace de la *cit*é, grâce notamment à l'implication de plusieurs acteurs locaux et communautaires dans ces démarches.

**La prise en charge des victimes de violences sexuelles, tant sur le plan de la santé que sur le plan psychologique, est primordiale.** Les collectivités locales ont mis en lumière la nécessité de garantir l'accès à **des services de santé adaptés, tels que la gynécologie et l'obstétrique pour avoir un suivi médical spécialisé, effectuer les examens nécessaires concernant les grossesses non désirées issues d'un viol et le dépistage des IST et, recueillir des preuves médico-légales**. Il est essentiel de fournir **un soutien psychologique aux victimes de violences sexuelles**, avec des services de psychothérapie et de prise en charge urgente du psychotrauma. **Les collectivités ont souligné l'importance de coordonner la collaboration entre les professionnel.le.s de la santé, les**

**psychologues et les associations spécialisées pour garantir une assistance holistique et adaptée aux besoins des victimes.**

Les violences sexuelles existent **au sein du couple**, les collectivités promeuvent aussi la prise en compte de ces violences dans le cadre des dispositifs de soutien et de protection des victimes de violences conjugales. **Cela comprend l'accès à des hébergements d'urgence, des lignes d'assistance téléphonique, des services de conseil et d'accompagnement juridique.** Certaines collectivités ont également souligné l'importance de créer des mécanismes de communication et de coordination afin de centraliser l'information et assurer le suivi fluide des toutes les situations.

Enfin, le système juridique joue un rôle crucial dans la lutte contre les violences sexuelles. Des collectivités locales présentes appellent de leurs vœux à collaborer avec les instances étatiques pour **renforcer les lois et les procédures et garantir une réponse judiciaire efficace, rapide et équitable.** Cela implique **la formation des forces de l'ordre et des professionnel.le.s de la justice, l'amélioration des mécanismes de signalement et de poursuites, et la sensibilisation des victimes sur leurs droits et les recours juridiques disponibles.**

#### **Sur les mutilations sexuelles féminines :**

Les mutilations sexuelles féminines recouvrent l'ensemble des interventions qui consistent à altérer ou léser les organes sexuels des filles et des femmes sans raison médicale. Les deux formes de mutilations sexuelles féminines les plus fréquentes sont l'**excision** (ablation d'une partie du clitoris et des petites lèvres) et l'**infibulation** (fermeture quasi-complète de l'orifice vulvaire avec ou sans excision). Quelle que soit la forme qu'elles prennent, les mutilations sexuelles féminines constituent une atteinte à l'intégrité physique des femmes et des filles qui en sont victimes. Ces pratiques visent le contrôle absolu des corps des femmes, notamment un contrôle symbolique et psychique, et sont majoritairement pratiquées sur les nourrissons et petites filles. Entamer un dialogue sur les mutilations sexuelles des filles et des femmes, les conséquences et le psychotrauma que celles-ci génèrent est essentiel pour **comprendre le lien entre les mutilations sexuelles et leurs possibilités de développement (travail, éducation, etc.).**

Les mutilations sexuelles féminines sont pratiquées essentiellement en Afrique, mais également dans certaines parties de l'Asie (Indonésie, Malaisie...) et du Moyen Orient (Egypte, Irak, Yémen...), et existent aussi en Europe et à tous les niveaux de gouvernement.

Comme pour les agressions sexuelles et viols, les collectivités présentes ont reconnu **l'importance de travailler de manière transversale** avec tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les mutilations sexuelles féminines, et cela est d'autant plus important sur des territoires où ces violences ne sont pas prescrites par la loi. Cette approche inclusive permet de mobiliser une diversité **d'expertises, de perspectives et de ressources pour mettre en place des politiques publiques** territoriales efficaces. La société civile, les associations, les institutions politiques, les leaders communautaires et religieux ont tous un rôle à jouer dans **la sensibilisation, la prévention et la protection des femmes contre les mutilations sexuelles féminines.** En travaillant ensemble, ces acteurs peuvent **coordonner leurs efforts, partager des bonnes pratiques et élaborer des politiques publiques territoriales cohérentes et adaptées à la réalité locale.** Cela permet de renforcer la protection des femmes, **de promouvoir des changements durables au niveau sociétal et de faire reculer ces pratiques traditionnelles néfastes.**

### Initiatives des collectivités territoriales :

- **La Ville de Santiago au Chili** a mis en place, dans les lieux publics et des établissements scolaires, de campagnes de sensibilisation sur les violences sexuelles. Il s'agit de prendre en compte les femmes victimes avec toute leurs diversités et leurs particularités dans un monde multiculturel.

La Ville s'appuie sur l'idée de prévenir les violences à travers la participation des femmes, *auto-cuidado*<sup>2</sup> à travers une approche intégrale de la santé, mais aussi en renforçant l'autonomie économique. Dans cette optique, Santiago met en place les Programmes *d'auto cuidado Me Quiero Me Cuido* (Je m'aime, je prends soin de moi) et l'école de technologie de soins sociaux. En collaboration avec l'État, Santiago s'occupe de la gestion du Centre des femmes pour la prise en charge et la garantie d'accès à la justice des femmes les plus isolées, comme les femmes en situation d'handicap. De plus, un Kit d'urgence é été mis en place contenant des vêtements et des objets de première nécessité pour les femmes victimes de violences sexuelles.

- **La Ville de Bogota** a mis en œuvre une stratégie intersectorielle axée sur la prévention et la prise en charge des victimes des violences sexuelles, en mettant l'accent sur les soins de santé d'urgence, la coopération avec la police, et la protection des victimes en collaboration avec la justice. Des conseils juridiques et des consultations sont disponibles pour les femmes victimes de violences. Par ailleurs, la Ville fournit une assistance juridique technique au personnel de santé sur les procédures : activer un code blanc, accès au médecin choisi par la victime, prescription d'antirétroviraux, information sur le droit à l'avortement, collection des preuves et rédaction des rapports médico-légaux. Deux permanences téléphoniques sont également disponibles.

Par l'intermédiaire des médecins légistes, le Bureau des Femmes de la Ville réalise des examens médico-légaux pour un usage dans le cadre de la procédure pénale. Ces analyses révèlent que plus de 50% des agresseurs appartenait à la famille de la victime, s'agissant donc d'inceste, ou était son partenaire ou ex-partenaire. Ces statistiques ont permis d'adapter les mesures pénales et civil dans le cadre des procédures familiales : garde des enfants, pensions alimentaires, divorces, etc.

Dans l'espace public, la Ville a mis en œuvre un protocole de signalement pour les victimes de violences sexuelles dans les transports publics. Les conducteurs de transport public peuvent suivre des formations à distance avec une approche de genre et des cours gratuits sur l'égalité femmes-hommes sont disponibles pour les habitant.es. La Ville s'est aussi concentrée sur la ré-signification des espaces publics, à travers l'identification et géolocalisation des lieux de violences pour les femmes, afin d'y intervenir et de les réaménager.

---

<sup>2</sup> L'auto cuidado est une notion hispanophone qui fait référence aux pratiques féministe de « prendre soin de soi », que les femmes s'accordent du temps personnel pour leur bien-être.

- **La Ville de Koulikoro (Mali)** est engagée et participe de manière active aux côtés de la Région, des associations et de la société civile malienne dans la lutte contre les mutilations sexuelles féminines. Bien que l'excision ne soit pas criminalisée au pays, la Ville reconnaît l'importance de cette problématique.

Avec la Direction régionale de la promotion de la femme et de la famille, la ville apporte un soutien institutionnel, en facilitant la collaboration entre les différents acteurs de terrain en incluant les leaders communautaires et religieux. Les collectivités s'appuient sur les associations locales et internationales pour sensibiliser les communautés. Cela se traduit notamment par **des visites à domicile chez les habitant.es, des conférences pour le grand public ; ainsi que des actions de sensibilisation dans les centres de santé.**

- **La Ville de Quito** a diffusé le « violentometre » en l'imprimant sur les factures d'électricité émise par les services municipaux. Cette communication est accompagnée de numéros d'urgence.

La Ville a mis en place des mesures pour permettre aux femmes victimes de violences et leurs enfants d'accéder au logement. Quito a également promu des actions de prévention et de protection contre le harcèlement dans les transports publics.

- Le **Département de Seine Saint-Denis** a souligné l'importance du **repérage afin de prévenir les mutilations sexuelles féminines**. Le repérage dans un environnement médical et bienveillant permet aux femmes de changer leur point de vue sur les mutilations sexuelles féminines et d'être informées d'une possible prise en charge. Si elles le souhaitent, une chirurgie pour la réparation de la vulve est proposée. Lors des grossesses, médecins et sages-femmes peuvent prévenir la perpétuation de ses violences notamment à l'encontre de leurs filles à naître.

**Les mutilations sexuelles entraînent des complications gynécologiques et obstétricales et provoquent de séquelles psychologiques, et physiologiques importantes qui peuvent être mortelles. La prise en charge doit être pluridisciplinaire.**

Le Département de Seine-Saint-Denis est engagé dans la lutte contre les mutilations sexuelles féminines auprès des diasporas présentes sur son territoire, avec notamment un travail de prévention à destination des jeunes dans les collèges et lycées.

L'Observatoire départementale des violences envers les femmes indique que les lois en France sont protectrices : **les mutilations sexuelles sont condamnées même si elles ont été réalisées à l'étranger (extraterritorialité du crime)**. En s'engageant activement auprès des diasporas, la collectivité **envoie un message fort contre ces violences patriarcales.**

### Actions de la société civile :

- Mina Gaget (psychologue) a témoigné des actions de **l'Hôpital de Panzi en République démocratique du Congo**, dirigé par le Docteur Mukwege, Prix Nobel pour la paix. L'Hôpital offre une gamme complète de services médicaux et psychosociaux aux femmes et aux filles qui ont subi des mutilations sexuelles et des viols. Les services comprennent la chirurgie reconstructive, les soins obstétricaux, la prise en charge des traumatismes psychologiques et le soutien social.

En plus de prodiguer des soins médicaux, l'Hôpital de Panzi s'implique également dans des actions de sensibilisation, d'éducation et de plaidoyer pour mettre fin aux mutilations sexuelles féminines et à la violence sexuelle.

- **L'Association WILDAF** au Mali est engagée dans la sensibilisation, l'éducation et surtout la mobilisation communautaire pour éliminer les violences sexuelles, notamment les mutilations sexuelles féminines. L'organisation travaille en étroite collaboration avec les communautés locales, les organisations de femmes, les institutions gouvernementales et d'autres partenaires pour mettre fin à ces pratiques.

De plus, WILDAF met en œuvre des actions de plaidoyer en faveur de l'adoption de lois et de politiques publiques protectrices pour les femmes. A Koulikoro, l'organisation travaille avec la mairie, qui finance des actions pour la prévention des mutilations sexuelles féminines, ainsi que pour remédier aux problèmes d'hébergement pour les victimes et pour assurer la prise en charge des enfants à travers un plan régional en cours d'élaboration.

- **Le Kullimaaroo - Centre holistique de prise en charge des femmes en Casamance au Sénégal** propose une prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles. Dans le sud du Sénégal, la Casamance est une région où les conflits armés durent depuis 40 ans, dans laquelle les femmes sont surexposées aux violences sexuelles. La Casamance présente les chiffres les plus élevés en termes de violences sexuelles au pays.

La Plateforme des Femmes pour la Paix  **vise à lutter contre les violences sexuelles dans les zones de conflit et à combattre les facteurs socio-culturels que les permettent.** La Plateforme a identifié et formé des femmes leaders et des leaders religieux pour qu'elles et ils réalisent des sensibilisations, l'orientation des victimes et de leur prise en charge. Des actions de sensibilisation à travers des émissions de radio et des actions dans différents établissements scolaires ont été mises en place.

A travers le Centre, dans un lieu sûr et confidentiel, les femmes peuvent bénéficier d'une prise en charge allant de l'hébergement d'urgence à la réintégration sociale et économique. Elles ont accès à un soutien psychologique spécialisé. Des services de santé adaptés incluent des examens médicaux, des soins de santé reproductive et sexuelle, et des tests de dépistage des maladies sexuellement transmissibles. Ce centre s'efforce également de favoriser la réinsertion des filles et des femmes victimes de violences sexuelles à travers l'accès à l'école et le développement de la confiance en soi. Il met en place des programmes éducatifs spécifiques. La difficulté majeure du centre est de pérenniser les ressources pour garantir une continuité des prises en charge aux victimes.